

Département du Var		République Française	
CANTON DE LORGUES		COMPTE RENDU	
Commune de LORGUES		des délibérations du Conseil Municipal	
L'an deux mille seize, le 8 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.			
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 25 novembre 2016	
PRESENTS (25)	Mmes et MM. ALEMAGNA, GROUILLER, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, WECKMANN, BERTEAS, DUBOIS, PORLIER, PELLETIER, FAVARD, TENDILLE, BERTRAND, VERHEYDE, LOUSSIF, RIBARIC, CHAMBON, MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP		
ABSENT (0)			
EXCUSE (0)			
REPRÉSENTÉS (4)	KHATCHIKIAN par BERTEAS, HERY par AUGUIN, HONTA par PORLIER, PERRIN par ALEMAGNA		
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL		

PROCES VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2016.

M. FORME : Je voudrai revenir sur les propos que j'ai tenus au point 4 envers M. le Maire et M. HERY. Je présente mes excuses au conseil municipal, à l'exception de ces deux personnes. Il est difficile de garder son calme quand on est systématiquement coupé et insulté, mais je ne suis pas fier de mes propos.

Le procès verbal est approuvé par 26 voix et 3 abstentions (THUILLIER, FORME, BALP)

Arrivée de Mme PERRIN à 18h35.

1- BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : COMMUNE

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2016 de la commune.

M. MEYER : J'ai déjà eu des réponses lors de la commission des finances mais je reformule mes remarques afin que toute l'assemblée soit informée.

Dépenses de fonctionnement :

- Article 60612 : Energie électricité : contrairement à ce que vous aviez annoncé lors de la présentation du BP 2016 « le nouveau contrat passé avec ENGIE devait produire des effets bénéfiques sur ce poste ». Ce n'est pas du tout le cas, puisqu'aucune économie n'a été réalisée et que nous retrouvons le chiffre de 2015. A ce propos nous attendons toujours un bilan énergétique sérieux.

- Article 64131 : Rémunérations du personnel non titulaire : nous arrivons à un total de 311 000 Euros, alors que ce crédit était de 171 000 euros au CA 2015. Vous expliquez que cette augmentation pallie le remplacement du personnel en congé maladie. Ce chiffre est peut-être la résultante d'un manque de rigueur dans la gestion des ressources humaines, notamment une incohérence entre les compétences des agents et les affectations qui leur sont proposées dans les services. D'autre part, des outils existent pour lutter contre un absentéisme récurrent, comme celui de multiplier les contrôles par un médecin agréé de l'Administration (réduction des prolongations à répétition), la possibilité de moduler le régime indemnitaire, se rapprocher du

centre de gestion, du C.N.F.P.T et des mutuelles qui peuvent faire des études sur les causes de l'absentéisme menant à des propositions pour le réduire.

Au chapitre 012 charges de personnel nous sommes à 5 231 600 Euros. Si l'on fait le parallèle avec les recettes attendues des impôts directs locaux à l'article 73111, ces dernières d'un montant de 5 278 200 Euros, couvrent tout juste les dépenses de personnel. Nous comprenons mieux pourquoi vous avez été dans l'obligation d'augmenter les taux de ces impôts locaux.

M. le Maire : L'économie de la commune est indexée sur les recettes de l'impôt. Il y a 30 ans c'était pareil. Il y avait 130 employés l'année dernière, on est passé à 126 aujourd'hui, nous n'avons pas renouvelé les départs à la retraite. Ce sont les arrêts maladie qui nous coûtent très cher. Pour encadrer les enfants, on est bien obligé de faire les remplacements. Pour les dépenses d'énergie, s'il n'y a pas d'évolution, et compte tenu de nouveaux locaux supplémentaires, c'est bien la preuve qu'on a fait des économies.

M. MEYER : Pour les dépenses d'investissement, une fois de plus, sur les 2 500 000 euros de crédits inscrits, seulement 165 000 sont destinés à financer des travaux d'entretien courant du patrimoine communal et de remplacement du matériel obsolète. Les 2 335 000 euros inscrits à l'article 112 Acquisitions foncières sont destinés à financer l'acquisition de quels terrains ? Il ne reste que quelques semaines pour réaliser ces opérations. Peut-être pour acquérir très prochainement la propriété des Pères Assomptionnistes ? Ou encore une fois, il s'agit d'une opération comptable virtuelle ? Vous allez me répondre que c'est pour équilibrer les recettes. Alors pourquoi inscrivez-vous 550 000 euros d'emprunt virtuel lui aussi en recettes ?

M. le Maire : Tous les ans vous nous posez la même question, et on vous donne toujours la même réponse. C'est prévu pour les acquisitions futures.

M. MEYER : Mais ça ne sert à rien. Pourquoi alors avoir augmenté les impôts ?

M. le Maire ; Pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

M. MEYER : Mais pourquoi emprunter 550 000 € ?

M. le Maire : Pour équilibrer le budget, c'est toujours la même chose.

M. MEYER : Mais ça ne sert à rien, pourquoi ne pas les dépenser ?

M. le Maire : Vous voulez nous pousser à dépenser inutilement ? Nous faisons des travaux pour préserver notre patrimoine. Nous ne pouvons pas nous lancer dans des projets dans l'incertitude des dotations revues à la baisse depuis 3 ans.

M. MEYER : Vous aviez une formidable opportunité avec la maison des Pères.

M. le Maire : Et si une entreprise s'y installait pour créer de l'emploi, ce ne serait pas mieux ? L'acheter aurait mis la commune dans une situation calamiteuse pour aucun besoin.

Le budget supplémentaire 2016 de la commune est approuvé par 23 voix contre 2 (THUILLER, FORME) et 4 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, BALP).

2 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2016 du service public de distribution d’eau potable.

M. MEYER : On constate au chapitre 011 une augmentation de 80% des charges d’exploitation à caractère général. Par contre, aucune extension du réseau d’adduction d’eau potable.

M. le Maire : C’est parce qu’on a bien travaillé.

Le budget supplémentaire 2016 du service public de distribution d’eau potable est approuvé par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

3–BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 : SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2016 du service public d’assainissement.

M. AUGUSTE : Sur ce budget déjà sensible car déficitaire, il est dommage de constater que les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 5% par rapport à l’année 2015 (CA 2015 : 513 000 euros, au budget 2016 : 542 000 euros)

Qu’en est-il des travaux de réhabilitation de l’ancienne station d’épuration du chemin Sainte Anne ?

M. le Maire : Il n’est pas déficitaire, il l’était en effet, et on reportait des excédents pour l’équilibrer. Nous devons doubler le prix de l’eau de l’assainissement, nous l’avons fait progressivement jusqu’à arriver à l’équilibre. Nous passons à 2€ pour trouver un peu de bénéfice. Pour l’ancienne station d’épuration, le contentieux est toujours en cours avec le constructeur et les 200 000 € de subvention de l’Agence de l’Eau sont toujours bloqués à cause d’anomalies dans le concept de la construction de la station. Nous gardons l’ancienne station pour servir éventuellement de solution à ce problème ou de bassin de rétention.

Le budget supplémentaire du service public d’assainissement est approuvé par 23 voix et 6 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP).

4- BUDGET SUPPEMENTAIRE 2016 : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme FIORINI présente le budget supplémentaire 2016 du service extérieur des pompes funèbres.

Le conseil municipal l’approuve à l’unanimité.

5 – TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Mme FIORINI présente les tarifs 2017, identique à 2016 à l'exception du prix du m3 d'assainissement qui passe de 1,80 € H.T. à 2 € H.T.

SALLE D'EXPOSITION	GRATUIT
EAU ET ASSAINISSEMENT	
Prix H.T. du m3 d'eau	1,20 €
Prix H.T. du m3 assainissement	2,00 €
Location de compteurs (H.T.)	37 €
Remplacement de compteurs (H.T.)	145 €
Frais de branchement eau sur installation existante (H.T.) individuel	615 €
Frais de branchement eau et de nouvelle installation (H.T.) individuel	900 €
Frais de branchement eau sur installation existante (H.T.) collectif	720 €
Frais de branchement eau et de nouvelle installation (H.T.) collectif	2 500 €
Changement de compteur individuel en compteur collectif (H.T.)	460 €
Participation pour l'assainissement collectif (H.T.)	1370 €
Intervention à la demande de l'utilisateur (H.T.)	35 €
Traitement des matières de vidange à la station d'épuration le m3 (H.T.)	23 €
CANTINE	
. enfants	2,50 €
. adultes	5,60 €
. enfants (demi tarif raison médicale)	1,25 €
SERVICES GENERAUX	
Frais de photocopie : la photocopie	0,18 €
DROITS DE VOIRIE	
Terrasse, le m ² par an	28 €
Marché le ml /jour avec minimum de 7,50 € sans prestation	2,50 €
Marché le ml/jour avec minimum de 9,00 € avec prestation (eau, électricité)	3 €
Cirques	60 €
Kiosque, forfait par mois	80 €
Panneau publicitaire, le m ² par an	275 €

Panneau publicitaire professionnel	880 €
Exposition voitures par jour	20 €
Véhicule pizza et divers, forfait annuel	360 €
TAXES FUNERAIRES	
Mise en bière H.T.	40 €
Vacation de police municipale	25 €
Transport en ville (convoi domicile, église, cimetière ou domicile cimetière) H.T.	140 €
Transport de corps en ville, corps venant de l'extérieur H.T. (prise en charge église / cimetière)	120 €
Transport de corps (hors commune) défunt hors commune H.T.	120 €
Dépose et repose de dalle H.T.	90 €
Ouverture et fermeture de caveau H.T.	80 €
Creusement pleine terre H.T.	140 €
Creusement fosse commune H.T.	46 €
Exhumation (décès de moins de 5 ans)	150 €
Exhumation (décès de plus de 5 ans)	100 €
Exhumation pour réduction	200 €
Jardin du souvenir H.T.	10 €
Dépositaire (prêt d'un enfeu) H.T.	50 €
Fosse commune	46 €
Concession le m ² (30 ans)	160 €
Caveau 3 places H.T.	2000 €
Caveau 6 places H.T.	2600 €
Columbarium 1 case pour 2 urnes (15 ans)	800 €

M. le Maire : Le prix du m³ d'eau de l'assainissement reste encore moins cher que dans les autres communes.

M. AUGUSTE : Il est quand même beaucoup plus cher que le litre d'eau, l'augmentation est importante. Nous souhaitons que l'application du futur PLU, qui impose une densification de l'urbanisation en périphérie du centre-ville, permette une nette progression des raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ainsi, le coût du service et l'amortissement du fonctionnement de la STEP pourraient être répartis sur plus de redevables et donc enfin stopper l'augmentation du prix du m³ facturé.

M. le Maire : C'est le but sachant que l'eau traitée coûte bien moins cher que le prix de l'eau assainie. On pourra peut-être baisser le prix. La station est prévue pour 11 000 équivalent habitants, et actuellement elle tourne autour de 4 200.

Les tarifs 2017 sont approuvés par 24 voix et 5 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME).

6 – ADMISSIONS EN NON VALEURS

Mme FIORINI expose qu'à la demande de la receveuse municipale après que l'ensemble des poursuites soient restées sans effet (insolvabilités, décès, aucune adresse, etc.), il est nécessaire d'admettre en non valeurs les sommes suivantes :

- 8 289,25 € sur le budget de la commune
- 22 337,39 € sur le budget de l'eau
- 1 540,08 € sur le budget de l'assainissement

Accord unanime du Conseil Municipal pour chacune de ces admissions.

7- RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

M. le Maire présente le rapport d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

M. FORME : C'est une question récurrente, il y a 5 piscines pour 23 communes de la CAD, dont une seule couverte. L'accès n'est pas égal, les lycéens de Draguignan sont privilégiés.

M. AUGUSTE : Nous tenons à souligner la clarté et la précision du document élaboré et transmis par la CAD. Nous aurions une simple remarque. Dans sa présentation, le Président rappelle que malgré la baisse des dotations de l'Etat, il est indispensable de poursuivre les investissements publics pour maintenir l'attractivité et le développement de son territoire. C'est effectivement cette position que nous défendons dans nos interventions, lorsque nous dénonçons la faiblesse des crédits consacrés aux investissements entraînant une perte de dynamisme de notre commune.

M. MEYER : Si vous manquez d'idées, n'hésitez pas à puiser dans notre programme de 2014!

M. le Maire : M. FORME, aujourd'hui il y a 19 communes, et au 1^{er} janvier il y aura 4 nouvelles communes. Ce sont des communes rurales. J'ai été le premier en 2008 à demander la couverture de notre piscine, il y en a deux de couvertes à Draguignan. Mais en fonctionnement ce ne serait pas tenable. Et c'est pareil pour Vidauban. Je vous signale que le site de Balançan va probablement être fermé, et il faudra un énorme investissement.

M. AUGUSTE, n'oubliez pas que c'est le rapport d'activité de 2015. Il y a eu 60 millions d'euros qui ont été votés dans le cadre du PPI. LORGUES bénéficie des services de l'agglo : la déchetterie est prévue pour l'été 2017 ainsi qu'une zone d'activités.

M. AUGUSTE : Ma remarque portait sur l'esprit de la position de la CAD, qui continue à investir. Il faudrait s'en inspirer.

M. le Maire : Mais la CAD investit pour des compétences transférées. La commune ne les a plus, on ne parle pas des mêmes choses.

8 – MOTION DE DEFENSE DE LA RURALITE

M. MENET expose la motion proposée.

M. le Maire : L'Etat abandonne un peu la ruralité par rapport à la métropole et aux sites urbains.

M. MEYER : La phrase : « De la même façon, la parole publique s'empare de la ruralité à échéances répétées » m'interpelle. Il est certainement fait allusion aux candidats à l'occasion de chacune des échéances électorales. Les élections passées, ils oublient bien vite la défense de la ruralité.

M. FORME : J'allais dire à peu près la même chose. Le désengagement de l'Etat ne date pas seulement de l'Etat socialiste, mais d'une trentaine d'année. Le FN défendra vraiment la ruralité quand il sera au pouvoir.

M. le Maire : Effectivement, les politiques en font leur fonds de commerce, et le FN le premier et ce n'est pas dans le rural qu'il y a le plus d'électeurs.

La motion est adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal.

9 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire demande s'il y a des questions.

MEYER : N'ayant pas eu le rapport 2014, nous comparerons avec celui de 2013.

P.3 : Indicateurs descriptifs. Expliquez-nous pourquoi le nombre d'habitants desservis est supérieur au nombre d'habitants de la commune d'autant plus que les hameaux des Miquelets, Vignaubière et des Mauniers sont desservis par d'autres communes ?

M. le Maire : Effectivement il y a une erreur sur le rapport.

M. MICHEL et Mme FIORINI : Pas forcément. Des maisons sont peut-être vides mais branchées à l'eau.

M. MEYER : Il n'y a que 97 abonnés de plus en 2 ans et toujours un réseau de 121 kilomètres. P 4 du rapport : vous indiquez un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 40% pour les sources de la Canal et de Sainte Foy. Ce taux n'a pas évolué en 2 ans alors qu'il s'agit d'un dossier sensible de salubrité publique, pourquoi ? Un hydrogéologue a dû rendre un rapport annuel à déposer en préfecture. Qu'en est-il ?

M. le Maire : Ce sont des statistiques, ce qui compte c'est que le service fonctionne correctement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10 – BAIL ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE LORGUES ET MONSIEUR ET MADAME BATIER MARCEL PORTANT LOCATION DU KIOSQUE DE LA PLACE D'ANTRECHAUS

Mme FIORINI présente le projet de bail à intervenir entre la commune de LORGUES et M. et Mme BATIER Marcel portant location du kiosque de la place d'Antrechaus.

Accord unanime du Conseil Municipal.

11 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE POUR L'EURO SYMBOLIQUE DE LA CHAPELLE SAINT FRANÇOIS

M. GROUILLER expose que le Conseil d'Administration de l'EHPAD SAINT FRANÇOIS a décidé de la cession à la commune de LORGUES de la chapelle Saint François à la commune pour l'euro symbolique.

M. le Maire : On commencera des travaux de restauration quand la Collégiale sera ré ouverte.

M. MEYER : Faute de disposer des crédits nécessaires pour assurer l'entretien de la chapelle Saint François, le Conseil d'Administration de l'EHPAD avait décidé en 2013 de la céder à la commune. Depuis cette date des travaux ont été réalisés. Qui en a assuré le paiement ?

M. le Maire : La commune. On s'est aperçu que ça ne nous appartenait pas. Je reconnais bien là votre côté sournois, vous ne voulez pas dire qu'on a fait une belle opération. Il est où le problème ? Vous nous reprochez d'avoir fait les travaux ?

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'acquisition par la commune pour l'euro symbolique de la chapelle Saint François.

12 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN LIEU DIT « LA VILLE »

M. GROUILLER présente le projet d'acquisition du terrain cadastré M 756 lieu dit « La Ville » qui permettra de conserver un « espace vert » au cœur de la vieille ville et mettre fin définitivement à tout projet de construction.

M. AUGUSTE : Je vous félicite pour l'achat de la chapelle pour 1 € symbolique. Mais nous sommes étonnés que le service des domaines estime la valeur de la chapelle à 60 000 € et qu'un terrain de 119 m² soit estimé à 84 700 €. Ce montant est exorbitant pour un terrain vague destiné à un espace vert. Pourquoi n'avoir pas également négocié une acquisition pour l'Euro symbolique ?

M. le Maire : Le service des Domaines est un service de l'Etat qui émet un avis en se basant sur le marché immobilier. Moi je trouve que ce n'est pas exorbitant car c'est un terrain en zone UA avec un gros coefficient d'occupation des sols où on peut construire trois logements. Mais c'est le centre ancien où les voitures ne peuvent pas entrer. Le propriétaire avait déposé un permis pour trois logements. On pourra faire des aménagements publics. On a mis un emplacement réservé au PLU, il n'aurait pas pu construire.

M. FORME : Rue des 4 coins il y a insalubrité et danger public, et le propriétaire vous demande 60 000 €, soit 24 000 € de moins.

M. le Maire : Je n'ai pas le droit d'acheter à trois fois le prix, vous me l'auriez reproché.

L'acquisition de ce terrain est approuvée par 23 voix et 6 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, THUILLIER, FORME, BALP).

13 – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

M. MICHEL expose que compte tenu des différentes modifications législatives en matière de coopération intercommunale et des évolutions du champ d'actions de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, il est apparu nécessaire de procéder à une mise à jour de ses statuts quant à ses compétences.

M. le Maire : Nous devons valider ce nouveau statut.

M. MEYER : Il s'agit d'une bonne initiative suite aux avenants successifs apportés aux transferts de compétences. Le statut mis à jour est conforme à l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

14 – CONTRAT DE MIXITE SOCIALE

M. le Maire : Ce contrat est établi en partenariat avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et les bailleurs sociaux. Il se place dans le prolongement de la loi SRU, selon laquelle nous n'avons pas produit assez de logements sociaux et qui nous a valu des pénalités. Sur notre commune, nous avons actuellement 134 demandes de logement, on nous en demande 800. Je suis pour des logements sociaux pour les Lorguais, mais pas plus, nous n'en avons ni les moyens ni les équipements. Nous avons fait des réservations dans le PLU, et nous signons ce contrat qui établit les objectifs et les modalités opérationnelles.

A l'objectif 2014-2016, 197 logements étaient programmés, 140 sont déjà prévus d'ici le début de 2017. L'objectif pour 2017-2019, c'est 261 logements selon la loi SRU, on en propose 331. On sera à 100% de ce que nous demande la loi, on aura rattrapé notre retard. Il est en outre prévu d'aider les propriétaires privés suite à l'appel d'air que ça va créer dans le centre ancien. La commune apporte sa contribution foncière et financière et son volet urbanisme.

La CAD apporte des investissements doublés pour 2016-2020 soit 9,80 millions d'euros.

L'Etat apporte le versement de son contingent préfectoral soit 30% du parc nouveau.

M. MEYER : C'est un dossier très important car il engage la crédibilité de la commune en matière de logement.

La rédaction de ce contrat est souvent difficilement compréhensible car les deux périodes 2014/2016 et 2017/2019 sont traitées simultanément. (p.3 « ce contrat a pour objet d'établir les objectifs et la programmation en logements locatifs pour les périodes 2014/2016 et 2017/2019 » p.7 « de signer un contrat de mixité sociale pour les périodes 2014/2016 et 2017/2019 »).

Pour la période 2014/2016 un rappel des objectifs fixés et le bilan des réalisations auraient été plus crédible pour une signature en décembre 2016.

Page 6 : les secteurs St Honorat et Muscatelle ne sont plus identifiés comme des espaces à enjeux pour l'habitat ? Or, dans le P.L.U qui a été arrêté, la Muscatelle fait l'objet d'une O.A.P donc d'une zone à aménager et à urbaniser en priorité !

Page 7 : L'E.P.F PACA intervient sur le territoire de la C.A.D depuis janvier 2007 pour soutenir et accompagner la production de logements. Quelles ont été ses actions sur le territoire de notre commune ?

M. le Maire : Il achète les terrains pour le compte de la commune le temps de trouver un aménageur.

M. MEYER : Page 8 : Qui gère actuellement les D.I.A ? Vous, M. le maire, la C.A.D ou le Préfet ? La signature de ce contrat vous permettra-t-il de retrouver votre possibilité de préempter ?

M. le Maire : Je l'ai toujours mais le préfet peut préempter à ma place.

M. MEYER : Page 9 : Pouvez-vous nous préciser les actions que vous mettrez en place pour inciter les propriétaires privés de logements vacants ou vétustes à faire des travaux permettant de les remettre sur le marché locatif et ainsi contribuer à favoriser l'attractivité du centre ville? Page 20 : Un tableau récapitule les opérations programmées. 140 logements étaient listés pour la période 2014/2016. Rien n'a été réalisé fin 2016 !

Nous découvrons ce soir pour la période suivante 331 LLS supplémentaires. Lors de l'élaboration du PLU ces projets n'ont pas été recensés.

Page 9 du projet de contrat de mixité sociale, il est fait allusion à une enquête publique pour le PLU prévue en novembre 2016. Cette enquête est-elle ouverte ?

M. le Maire : Un programme d'intérêt général verra le jour en 2017 pour accompagner les propriétaires privés. Sur le PLU sont prévus des espaces de mixité sociale. L'enquête publique sera prochainement ouverte dès que le tribunal administratif aura désigné un commissaire enquêteur, je viens de passer à la commission CDPNAF.

Le conseil municipal approuve le contrat de mixité sociale par 27 voix et 2 abstentions (THUILLIER, FORME).

15-DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose les décisions prises depuis le dernier conseil :

N° DU MARCHÉ	Four . Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	Notifié	MONTANT € HT
2016/09	T	REMISE A NIVEAU ET REMPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES – ERMITAGE DE ST FERREOL A LORGUES	CODER ET FILS 88 rue Amiral Entrecasteaux 83 510 LORGUES	12/10/2016	41 661,00
2015/23	T	TRAVAUX DE REFECTION PARTIELLE DE TROTTOIRS SUR LE COURS DE LA REPUBLIQUE Avenant n°1	BIANCO/LISA 337, Chemin de la Martinette 83510 LORGUES	28/10/2016	10 047,92
2016/06	T	TRAVAUX DE RESTAURATION PARTIELLE DE LA COLLEGIALE SAINT MARTIN A LORGUES, PHASE 2 Lot 2: Echafaudages	SOCIETE PROVENCALE D'ECHAFAUDAGES 20 rue de Madrid, ZI 13 127 VITROLLES	03/11/2016	MINIMUM ANNUEL: AUCUN MAXIMUM ANNUEL: 200 000,00

16- QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait lecture de la question de M. BALP de la liste Arc-en-Ciel :

Lors d'un rendez-vous que vous m'avez accordé au mois de juillet, j'ai évoqué les sujets suivants :

1- le TAFTA : cet accord toujours en préparation (même si M. Trump n'y est pas favorable) présente énormément de dangers. J'ai proposé que le Conseil Municipal de Lorgues puisse se prononcer sur une motion déclarant la commune « ville anti TAFTA » (actuellement 149 collectifs locaux et 823 collectivités ont signé une motion en ce sens.

2- Les compteurs Linky : ces compteurs sont loin de faire l'unanimité et des inquiétudes persistent (problèmes de santé, protection des données personnelles). Je vous ai proposé, là aussi, que le Conseil Municipal puisse signer une motion refusant, au moins temporairement, l'installation de ces compteurs. La décision finale n'interviendrait qu'après qu'une expertise indépendante aurait livré ses conclusions.

A ce jour, ces 2 motions n'ont pas été mises à l'ordre du jour des Conseils Municipaux des 30 septembre et 8 décembre. Le seront-elles lors d'un prochain Conseil Municipal ou alors, le groupe majoritaire de notre conseil aurait-il émis un avis défavorable à une présentation de ces motions.

3- J'ai évoqué également le problème d'habitant des Hauts de la Couaste qui doivent se rendre à pied au centre-ville. Ils pourraient emprunter plus facilement un chemin communal raccourcissant ce trajet si ce chemin était aménagé. Vous avez répondu à l'association Arc-en-Ciel qu'il n'y aurait pas d'aménagement, mettant en avant des « problèmes de tranquillité publique ». Pouvez-vous nous préciser ce que seraient ces « problèmes de tranquillité publique » ?

M. le Maire : Pour le TAFTA, ce n'est pas de compétence communale, lancez éventuellement une pétition, mais je n'engage pas mon Conseil Municipal sur des questions de politique politicienne. Pour les compteurs Linky, je m'en suis inquiété après de ERDF à l'époque, j'ai un rapport technique sur les champs magnétiques qui est à votre disposition, il n'y a aucun danger. Pour les Hauts de la Couaste, le chemin piétonnier descend sur des propriétés privées. Compte tenu des problèmes récurrents sur ce quartier, je ne suis pas pour son aménagement à l'heure actuelle pour cause de tranquillité publique, ça serait pire.

M. le Maire fait lecture de la question de M. FORME de la liste Front National :

Dans la dernière publication du Lorgues Info, une partie du texte adressé à vos services a été censurée. C'est la troisième fois que vous sortez les ciseaux, mais la dernière fois, vous avez pris le soin d'en informer les lecteurs. Pourriez-vous nous expliquer les raisons qui ont motivé cette censure, mais aussi pourquoi les lecteurs n'en ont pas eu connaissance ?

M. le Maire : Je suis le directeur de la publication, donc j'en suis responsable. Les injures et les propos diffamatoires, je les retire. Je vous ai déjà dit que j'avais saisi le procureur de la République suite aux propos que vous tenez sur les réseaux sociaux.

M. FORME : Pourquoi n'avez-vous pas informé le lecteur de cette censure ?

M. le Maire : Parce que je ne l'ai pas souhaité.

M. le Maire fait lecture de la question de Mme THUILLIER :

Vous n'êtes pas sans ignorer les dispositions prises par le Ministre de l'Intérieur quant à la répartition des migrants entre diverses villes du territoire et sa demande de créer 1175 places d'hébergement pour notre région avant fin décembre. Cette décision unilatérale, qui confine à l'arbitraire, impose aux premiers magistrats des communes concernées des individus dont la présence est majoritairement rejetée par nos concitoyens. Soucieux de la quiétude de notre ville et de ses habitants, dans le seul dessein de clarifier votre position à cet égard et des mesures que vous seriez éventuellement conduit à adopter, je sollicite votre position sur le texte que je vous sou mets et que je vais vous présenter.

Il serait pertinent qu'au-delà des clivages qui nous opposent nous adoptions à ce propos une position commune dans l'intérêt de nos concitoyens.

Considérant que l'accueil des migrants génère un coût financier et social que nos communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale ;

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune ;

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement ;

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation ;

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale ;

Je souhaite connaître votre position sur les 8 propositions indiquées ci-dessous, éléments qui, si vous le souhaitez, pourraient être votées en conseil municipal :

1- La commune de Lorgues s'engage à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de la relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

2- La commune de Lorgues s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutifs au démantèlement de la jungle de Calais ;

3- La commune de Lorgues s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière ;

4- La commune de Lorgues s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;

5- La commune de Lorgues s'engage à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune ;

6- La commune de Lorgues s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil des migrants sur leur territoire ;

7- La commune de Lorgues organisera une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent son opposition à leur accueil ;

8- Adopté en conseil municipal, ce texte doit être communiqué au Préfet du Var, au Président du Conseil départemental et au Président du Conseil régional.

M. le Maire : C'est la litanie raciste et xénophobe du Front National que vous venez présenter. Vous êtes en retard, ça fait 4 ans que la CADA est à LORGUES, et ça se passe très bien. Je rejette absolument ces huit propositions en vertu des valeurs humanistes et chrétiennes : aider son prochain quand il est dans le besoin, qui sont les miennes et que je transmets. Aujourd'hui on a des familles qui fuient la guerre, il s'agit d'un problème humanitaire, et j'ai honte de présenter vos propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h20.